



Bulletin d'information BAC

n°2

(version grand public)

Décembre 2022



L'année 2022 marque une grande avancée pour notre syndicat, avec divers projets faisant progresser celui-ci vers de nouveaux horizons et qui l'engagent pleinement dans sa volonté première de préserver les captages d'eau potable. Le syndicat a élaboré une stratégie pour la protection de la ressource en eau potable lui fixant les grands axes stratégiques pour la préservation de ses captages. Cette dernière est opérationnelle pour la durée du mandat, soit jusqu'en 2026 et regroupe l'ensemble des éléments communiqués dans ce bulletin.

Entre candidater à des appels à projets de niveaux européen et national, élaborer, finaliser et mettre en route les programmes d'actions pour la protection de deux captages vulnérables, et démarrer une étude dotant le syndicat d'un nouvel outil mobilisant le foncier, des démarches restent encore à faire !

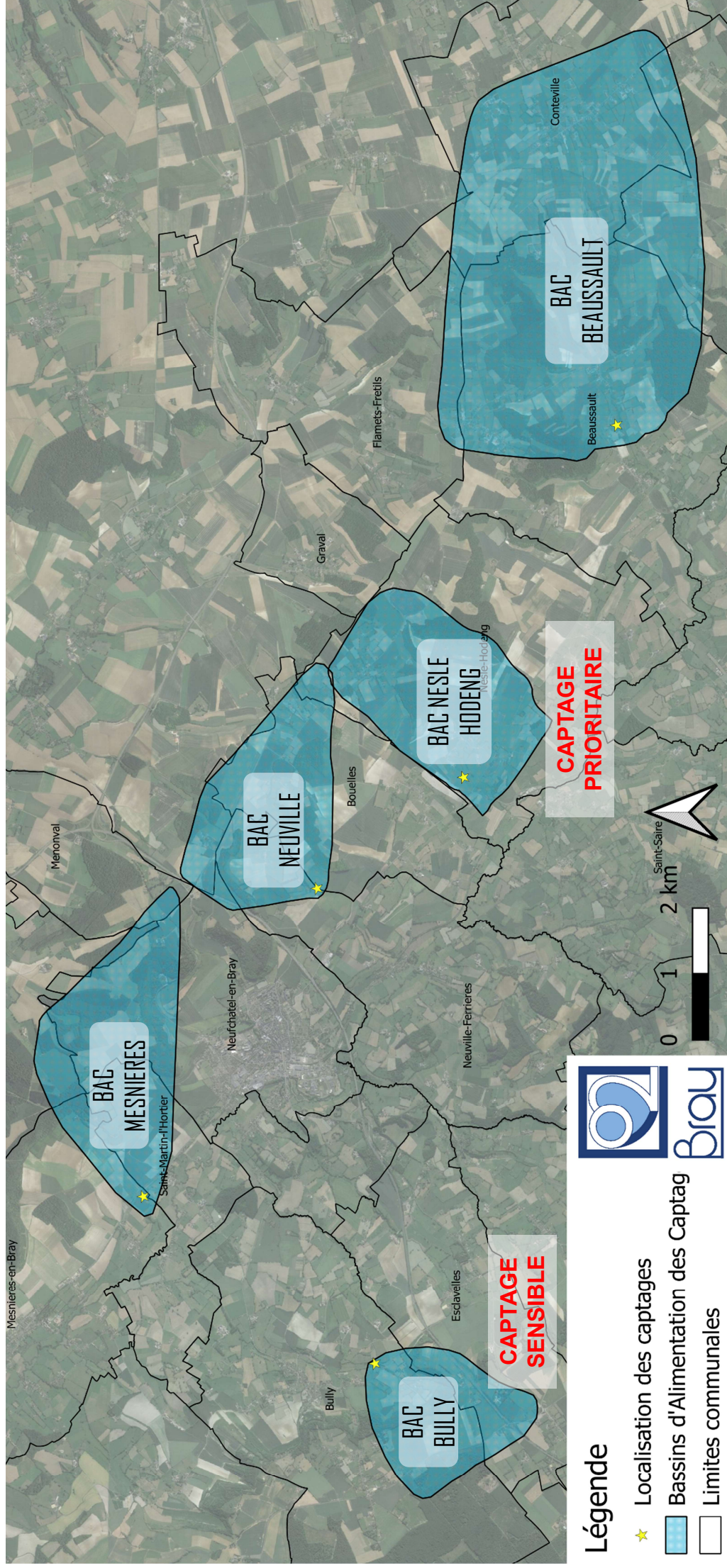
Le présent bulletin d'information relate les différentes thématiques citées (moyens mis en œuvre, avancement, projections).

Bulletin d'information rédigé par :
Julia CHIAVERINI, Animatrice agricole
19/12/2022

Réalisation des photographies par :
SIAEPA O2 Bray

Rappel : Les captages du SIAEPA O2 Bray et leur BAC associé :

Les captages sensibles et prioritaires nécessitent la mise en place de programmes d'actions pour la protection de la ressource en eau potable.

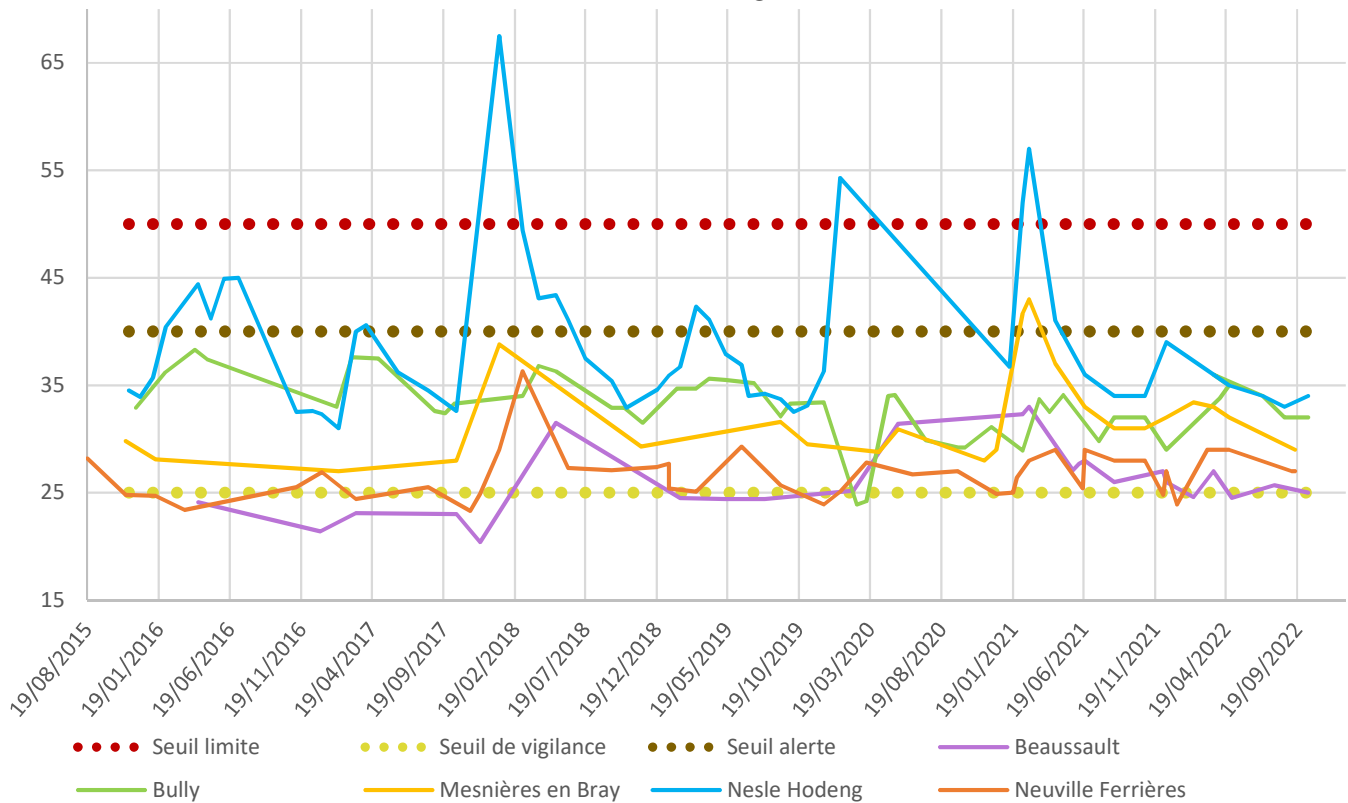


BAC : Bassin d'Alimentation de Captage
Il s'agit de l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de migrer jusqu'au captage que ce soit par infiltration et/ou ruissellement

Quelle qualité d'eau aux captages du syndicat ?

Les données de qualité d'eau présentées ici concernent les eaux brutes et non les eaux distribuées qui passent par un processus de traitement avant distribution aux usagers

NITRATES



Pour rappel :

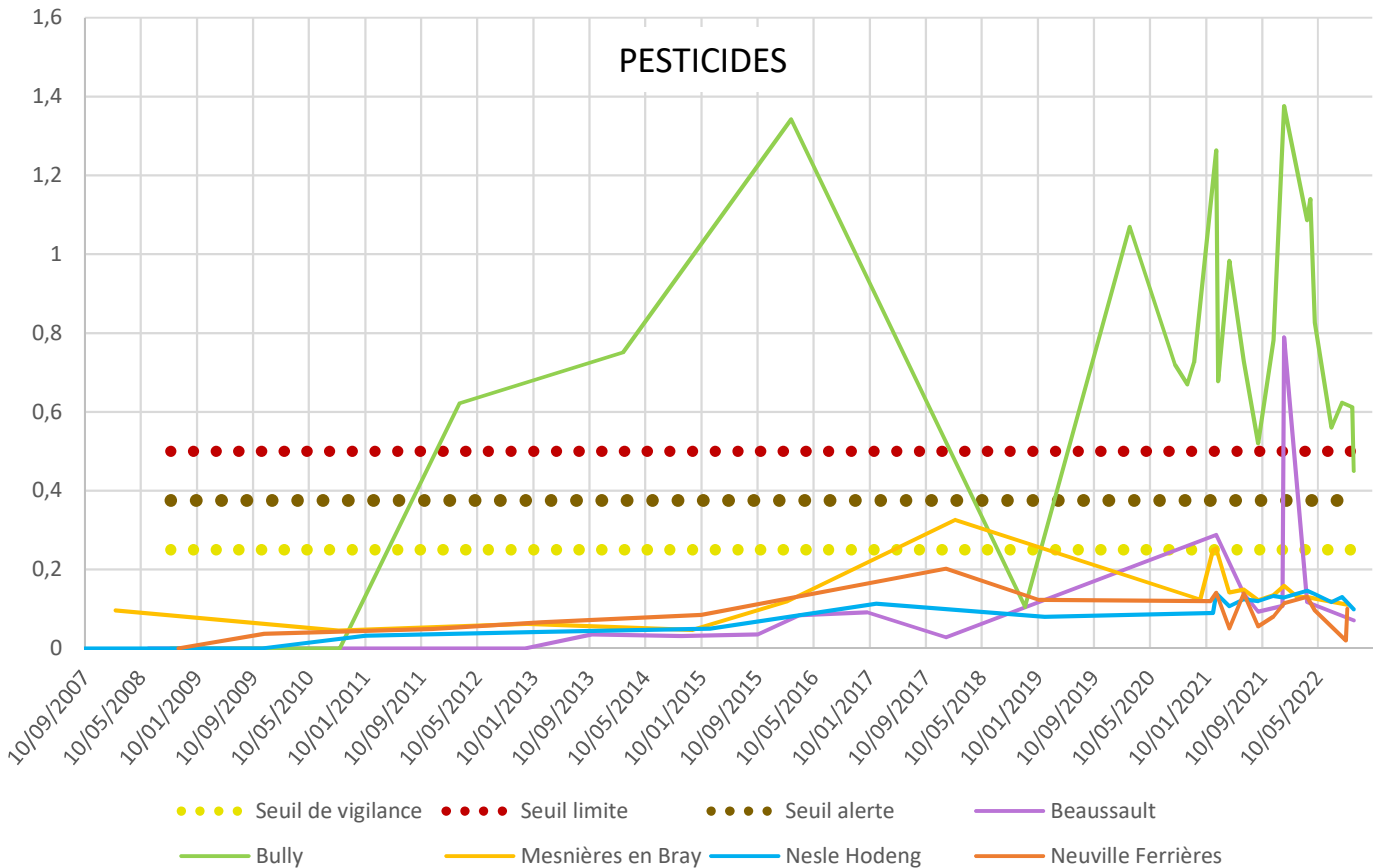
La teneur en nitrates dans l'eau s'exprime en milligramme par litre (mg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable.

Seuil limite - La norme réglementaire pour la teneur en nitrates dans l'eau potable est fixée à 50 mg/L.

Seuil alerte - Le seuil d'alerte pour la teneur en nitrates dans l'eau potable est fixé à 40 mg/L

Seuil de vigilance - Le seuil de vigilance pour la teneur en nitrates dans l'eau potable est fixé à 25 mg/L.

PESTICIDES



Pour rappel :

La teneur en pesticides dans l'eau s'exprime en microgramme par litre (µg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable.

Seuil limite - La norme réglementaire pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixée à 0,5 µg/L.

Seuil alerte - Le seuil d'alerte pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixé à 0,375 µg/L.

Seuil de vigilance - Le seuil de vigilance pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixé à 0,25 µg/L.

Les candidatures aux appels à projets européen et national

Le syndicat vise une protection de ces captages la plus efficace possible à travers notamment des actes de candidature à des appels à projets.

« Plantons des Haies ! »

- Appel à projets lancé par le Plan France Relance dans le cadre de la préservation de l'environnement et le développement de l'agriculture durable.
- **Au niveau du BAC de Bully, il s'agit d'une opération de 2 600 mètres linéaires de haie à proximité du captage.**
- Elles ont pour intérêt de limiter les ruissellements dans les pentes, de favoriser l'accueil de biodiversité et notamment les auxiliaires des cultures ou encore de créer des zones de dilution des polluants.



Le Programme Agro-Environnemental et Climatique 2023-2025

- Appel à projets lancé par la DRAAF* pour proposer des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) aux agriculteurs qui constituent un des outils majeurs du fonds européen agricole pour le développement rural pour accompagner le changement de pratiques agricoles et maintenir des pratiques favorables.
- **Ces mesures se traduisent par des paiements accordés aux agriculteurs qui s'engagent sur une durée de 5 ans à maintenir et/ou développer des pratiques vertueuses pour l'environnement, au-delà des normes obligatoires en vigueur.**
- Le syndicat propose **7 mesures** dans ce cadre pour la préservation de la qualité de l'eau de l'ensemble de ces captages et sur les territoires BAC.

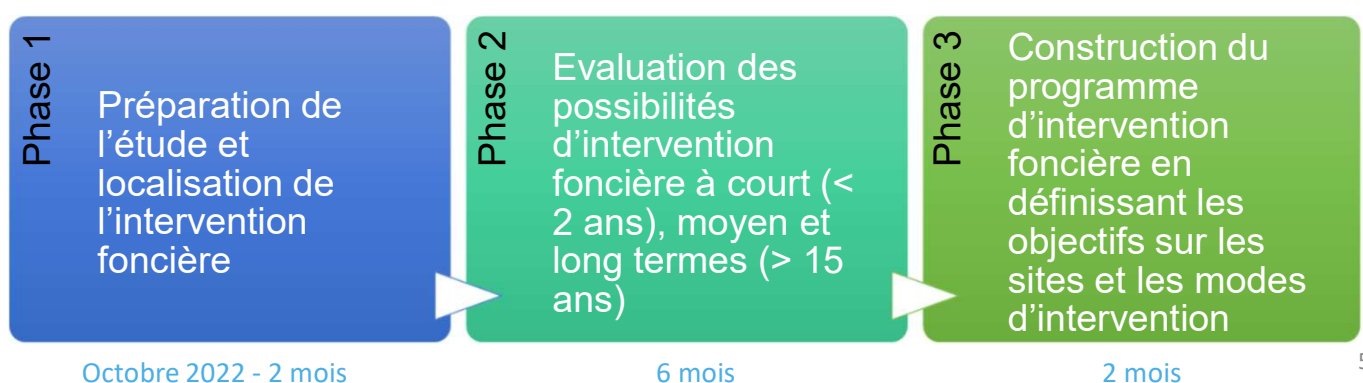
Avec la participation financière de
*DRAAF : Direction régionale de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Le lancement d'une étude foncière – nouvel outil pour la protection des ressources en eau

L'objectif ? La réalisation d'une stratégie foncière :

- A travers une évaluation des possibilités d'intervention sur le foncier
- Et l'élaboration de programmes d'intervention foncières (objectifs et modes d'intervention) afin de favoriser la mise en œuvre de programmes opérationnels pour la préservation de la ressource en eau.



Les programmes d'actions pour la protection des captages de Nesle-Hodeng et Bully

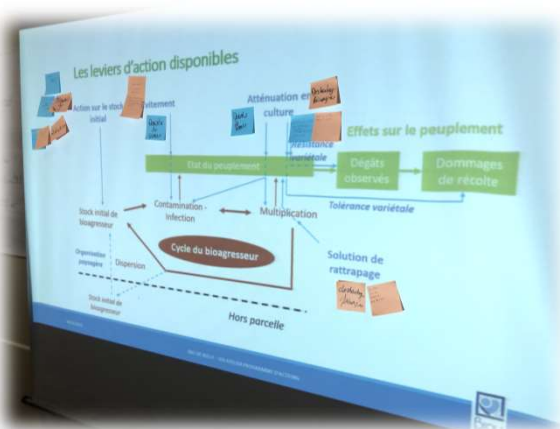
Pour rappel, ces deux captages sont désignés vulnérables (Nesle-Hodeng = prioritaire Etat, Bully = sensible Agence de l'Eau), et nécessitent une protection ambitieuse par les acteurs des territoires BAC. Pour ces territoires, composés aux ¾ d'activités agricoles, des programmes d'actions agricoles doivent être mis en place pour limiter les pollutions des eaux des captages.

La réalisation des diagnostics agricoles avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie a permis d'avoir une connaissance et une approche des agriculteurs des territoires BAC, une compréhension de leur système d'exploitation et l'identification des pratiques favorables et à risques pour la ressource en eau potable.

Ainsi, au cours du 1^{er} semestre de l'année 2022, l'élaboration des programmes d'actions s'est déroulée.



Groupe de travail de Bully

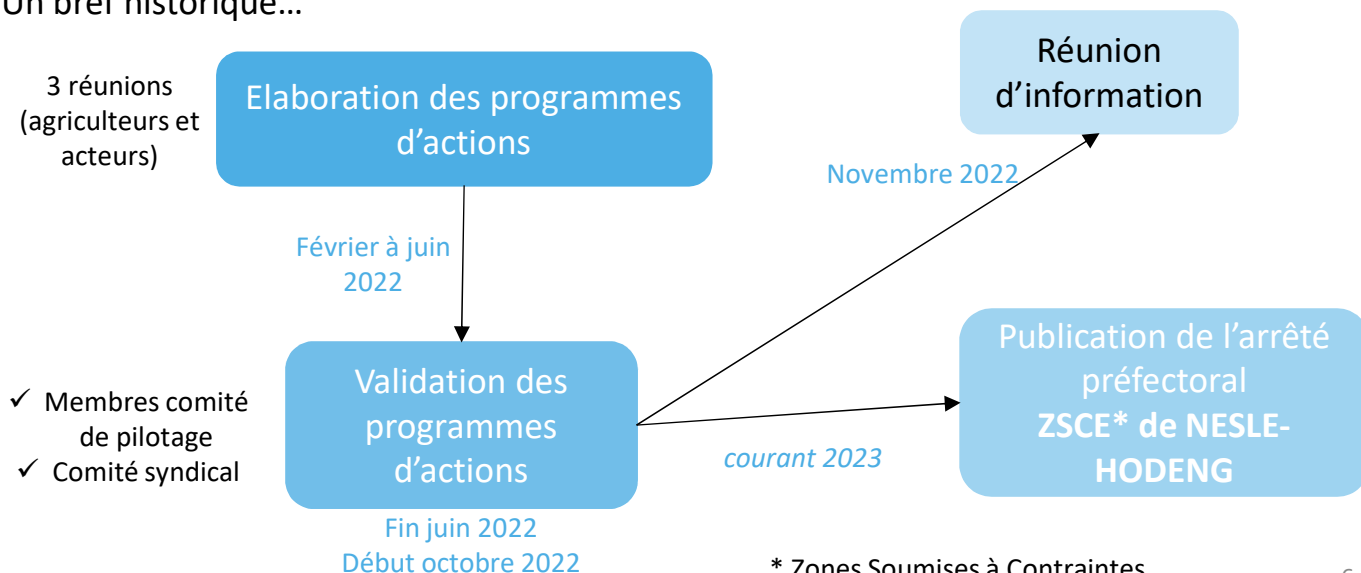


Document de travail – les leviers d'actions pour tendre vers une réduction des pesticides

Des réunions séparées car 2 enjeux différents :

- Nesle-Hodeng : problématique nitrates (fertilisation des cultures)
- Bully : problématique pesticides (protection des cultures)

Un bref historique...



* Zones Soumises à Contraintes Environnementales (article 21 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006)

Les programmes d'actions pour la protection des captages de Nesle-Hodeng et Bully (suite)

La mise en route des programmes d'actions démarre avec :

❖ BULLY

Vous avez dit **IFT** (Indice de Fréquence de Traitement) ? Il s'agit d'un indicateur de l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires.

- ✓ La visite d'une exploitation agricole hors BAC le 21 novembre sur la gestion du pâturage, les leviers agronomiques et les cultures Bas Niveau Impact
- ✓ La récupération des itinéraires techniques des parcelles du BAC pour le calcul d'IFT* Herbicides qui se déroulera en début d'année 2023

❖ NESLE-HODENG

- ✓ La visite de 3 parcelles du BAC le 22 novembre pour évaluer l'efficacité des couverts d'interculture longs par l'animatrice agricole.
- ✓ La pesée de biomasse des couverts longs à la mi-novembre pour connaître la quantité de nitrates absorbés.
- ✓ La mise en place d'analyses de reliquats entrée hiver sur 16 parcelles du BAC

Les **couverts d'interculture longs** sont obligatoires depuis plusieurs années, ils permettent de couvrir le sol en période hivernale et de retenir les nitrates afin d'éviter leur lessivage dans les eaux.

C'est quoi un **reliquat entrée hiver** ?

Il s'agit d'une mesure de nitrates contenu dans les sols avant les pluies intenses de l'hiver qui permet d'estimer la quantité de nitrates dans le sol susceptible de migrer jusqu'à la nappe, et donc de se retrouver dans les eaux de captage.



Pour plus d'information sur les missions et la démarche BAC, ou si vous souhaitez une intervention sur la protection de l'eau potable, les coordonnées de l'animatrice sont les suivantes :

Julia Chiaverini

Tel : 07.64.47.03.90

Mail :

julia.chiaverini@o2bray.fr

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement
(S.I.A.E.P.A) O2 Bray

47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Tél : 02.35.94.35.17

E-mail : secretariat@o2bray.fr

Site Internet : <https://www.o2bray.fr/>